

214C1986
FR0010254466-OP021-AS08

26 septembre 2014

- Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée visant les titres de la société
- Maintien de la suspension de la cotation des titres de la société

GROUPE PROMEO SA

(Alternext)

- 1- Le 26 septembre 2014, Euronext Paris et Oddo Corporate Finance ont fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique d'achat simplifiée visant les titres de la société GROUPE PROMEO SA, soit du 4 au 24 septembre 2014 inclus, la société de droit luxembourgeois Batipart Invest¹ et de la société Financière OG² ont acquis, au prix de 33,50 € par action et de 0,50 € par BSAAR, 142 277 actions GROUPE PROMEO SA et 9 769 BSAARs GROUPE PROMEO SA, à raison de :

- 88 475 actions GROUPE PROMEO SA et 943 BSAARs GROUPE PROMEO SA acquis sur le marché et
- 53 802 actions GROUPE PROMEO SA et 8 826 BSAARs GROUPE PROMEO SA acquis dans le cadre de la procédure de semi-centralisation.

A la clôture de l'offre, les initiateurs détiennent, de concert avec Financière du Parc et Mesdames Anne, Jocelyne et Laëtitia Ganivenq, 2 932 103 actions GROUPE PROMEO SA représentant autant de droits de vote, soit 95,78% du capital et des droits de vote de la société³, ainsi répartis

	Nombre d'actions et droits de vote	% du capital et des droits de vote
Batipart Invest	1 323 553	43,23%
Financière OG	934 596	30,53%
Financière du Parc	654 492	21,38%
Anne Ganivenq	19 430	0,64%
Jocelyne Ganivenq	16	ns
Laëtitia Ganivenq	16	ns
Total concert	2 932 103	95,78%

Le concert détient également à la clôture de l'offre 670 399 BSAARs GROUPE PROMEO SA soit 97,16% des BSAARs en circulation, pouvant donner droit à la souscription ou l'achat de 965 374 actions GROUPE PROMEO SA⁴.

- 2- La suspension de la cotation des actions de la société GROUPE PROMEO SA est maintenue jusqu'à nouvel avis.

¹ Société contrôlée par la famille Ruggieri.

² Société contrôlée par Monsieur Olivier Ganivenq.

³ Sur la base d'un capital composé de 3 061 374 actions représentant autant de droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Sur la base d'un nombre de BSAARs en circulation de 690 000, pouvant donner droit à la souscription et / ou l'achat d'un nombre maximum de 993 600 actions GROUPE PROMEO SA.